

La Prairie, c'est plus qu'une charmante municipalité de la Rive-Sud. C'est le chaleureux alliage du cachet d'hier et du dynamisme d'aujourd'hui. Son site patrimonial déclaré, son marché public, ses berges naturelles de la rivière St-Jacques, son parc de conservation et sa vivifiante proximité avec le fleuve Saint-Laurent sont le théâtre de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisirs.

Joindre les quelque 200 employés de La Prairie, c'est trouver une communauté tissée serrée qui fait chaque jour la différence dans la vie de 27 145 citoyens.

HORTICULTEUR(TRICE)

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
(SAISONNIER – TEMPS PLEIN)



Vos responsabilités

En tant qu'horticulteur, vous exécuterez des travaux manuels très diversifiés concernant les activités propres au domaine de l'horticulture et des décorations saisonnières. Vous devrez conduire un véhicule pour vous déplacer dans différents lieux de travail.



Vos principaux défis

- Préserver le patrimoine végétal de la Ville
- Contribuer à l'embellissement de la Ville



Sur votre plan de travail

- vous préparerez les différents types de sol et terreaux avant la plantation;
- vous effectuerez la plantation et l'entretien des différents aménagements paysagers en exécutant entre autres les différentes tâches suivantes au niveau des sols et des végétaux : planter, tailler, râteler, bêcher, biner et arracher;
- vous participerez à la taille de formation et à l'élagage des jeunes arbres;
- vous ramasserez les feuilles, les papiers, les débris de toute nature jonchant la voie publique, dans les parcs et terrains de jeux;
- vous participerez à la plantation et l'entretien des végétaux;
- vous installerez et créerez diverses décorations pour les fêtes telles que l'Halloween, Noël, etc.;
- vous procéderez à la mise en place de plaques de gazon, de pots à fleurs, de protection hivernale et de différentes structures et de tuteurs pour les différents végétaux, niveler les terrains et faucher de longues herbes;
- vous ferez l'épandage manuel d'engrais;
- vous tiendrez à jour les inventaires requis dans le cadre des fonctions horticoles (fleurs, végétaux, arbres, outils, etc.);
- vous nettoierez les lieux de travail et verrez à l'entretien de l'équipement et de l'outillage;
- vous complèterez les requêtes de travail, les rapports journaliers et compilerez diverses statistiques;
- vous effectuerez les tâches connexes en lien avec l'emploi.

Ce qui fait de La Prairie un employeur unique

- un équilibre travail-famille
- des vendredis après-midis en congé
- un esprit d'équipe remarquable
- des talents motivés et dynamiques
- un régime de retraite avantageux
- plusieurs possibilités de se perfectionner
- une chance de s'épanouir et d'explorer différents horizons



Vous avez le bon bagage si vous :

- détenez un diplôme d'études professionnelles (DEP) en horticulture ornementale;
- possédez un minimum d'un (1) an d'expérience dans un emploi similaire (toute combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente sera considérée);
- détenez un permis de conduire classe 5 valide (classe 3 un atout);
- connaissez des plantes de mosaïques (un atout);
- détenez une attestation de réussite du cours Santé et sécurité sur les chantiers de constructions (un atout).



Vous avez le profil que l'on recherche si vous :

- avez la capacité de vous servir de l'outillage simple manuel, électrique ou à essence;
- détenez un bon esprit d'équipe;
- avez la capacité de respecter des politiques, les lois et les procédures tels que Santé et sécurité au travail, achats, etc.



Votre salaire

Le salaire et les conditions de travail sont régis par la convention collective des salariés cols bleus de la Ville de La Prairie présentement en vigueur.

Le salaire horaire est de 29,34 \$ à 37,61 \$, selon l'expérience.



Le défi vous tente? Vous êtes invité à nous envoyer votre curriculum vitae au plus tard le 19 avril 2026.

PAR COURRIEL : emploi@laprairie.ca

Prière de ne pas téléphoner. Seuls les candidats retenus pour le processus de sélection seront contactés.

La Ville de La Prairie applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les personnes autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leurs candidatures. Le genre masculin utilisé dans le présent avis inclut le genre féminin.

Affiché le 9 mars 2026